

INTRODUCTION

1. La trente-deuxième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) s'est réunie en ligne du 16 au 21 mai 2022, à l'aimable invitation du gouvernement du Kazakhstan. Mme Nailya Karsybekova, coordonnatrice régionale du CCEURO, a présidé cette session à laquelle ont assisté XX pays membres et une organisation membre de la région Europe, XX pays membres extérieurs à la région, XX organisations ayant statut d'observateur, ainsi que des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La liste complète des participants se trouve à l'Annexe I.

INAUGURATION DE LA SESSION

2. La présidente a accueilli les délégués et ouvert la réunion.
3. Mme Aizhan Yesmagambetova, Médecin-chef et Vice-Ministre kazakhe de la Santé, et M. Rustem Kurmanov, Vice-Ministre kazakh de l'Agriculture, ont présenté leurs remarques inaugurales par vidéo.
4. Markus Lipp, Fonctionnaire principal chargé de la sécurité sanitaire des aliments à la FAO, et Peter Sousa Hoejskov, Responsable technique chargé de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses au sein du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, ont prononcé des discours d'ouverture et accueilli les participants au nom de la FAO et de l'OMS, respectivement.
5. Steve Wearne, Président de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission»), et Tom Heilandt, Secrétaire du Codex, ont également pris la parole.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

6. La trente-deuxième session du CCEURO a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document CX/EURO 22/32/1 de manière définitive.
7. La trente-deuxième session du CCEURO est également convenue de créer un groupe de travail intrasession (GT), ouvert à tous les membres et observateurs, présidé par l'Allemagne et travaillant en anglais et en russe, afin d'examiner la section 4 du point 7 de l'ordre du jour dédié au plan de travail régional axé sur les activités prioritaires à entreprendre en 2022 et 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020–2025, tout en tenant compte des observations écrites qui ont été recueillies, mais aussi d'élaborer des recommandations qui seront soumises à examen par la séance plénière.

DISCOURS LIMINAIRE : DURABILITÉ DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET RÔLE DU CODEX (point 2 de l'ordre du jour)²

8. Le représentant de la FAO, qui s'est exprimé au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point, rappelant le rôle du discours liminaire pour favoriser la discussion et le partage d'informations sur un sujet qui présente un intérêt pour la région et concerne la sécurité sanitaire des aliments et les travaux du Codex.
9. Le discours liminaire a été prononcé par Mme Marta Hugas³, ancienne Scientifique en chef au sein de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et co-Coordonnatrice de la Piste d'action n° 2 : « Passer à des modes de consommation durables » en amont du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui s'est déroulé en 2021.
10. Mme Hugas a présenté plusieurs grandes problématiques liées à la durabilité des systèmes alimentaires, comme la nécessité de traiter la durabilité sociale, économique et environnementale en tenant compte de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments ; la réalité des problèmes émergents et le rôle clé de la science ; l'importance critique de la prévention du gaspillage alimentaire ; et une communication appropriée sur les risques auprès des consommateurs. Elle a évoqué la nécessité absolue de garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans le cadre d'un régime alimentaire sain et de systèmes alimentaires durables. Elle a également souligné l'importance du rôle du Codex, notamment en ce qui concerne la nécessité de tenir compte de tous les aspects de la chaîne de production alimentaire dans l'évaluation des risques.

Discussion

11. Les membres ont accueilli favorablement la thématique abordée lors du discours liminaire. Ils ont confirmé sa pertinence et son importance pour les travaux actuels et futurs du Codex, ainsi que la nécessité de fournir des systèmes alimentaires durables pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Certaines initiatives visant à améliorer la durabilité et transformer les systèmes alimentaires ont été mises en avant, comme la stratégie européenne « De la ferme à la table » ou encore le Code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables. Une attention particulière a été

¹ CX/EURO 22/32/1

² CX/EURO 22/32/2

³ CX/EURO 22/32/CRD10

accordée à l'approche « Une seule santé », au bien-être animal, à la diminution de l'empreinte carbone et de l'empreinte environnementale, et à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM), ainsi qu'à l'instauration de stratégies de consultation et de communication claires auprès des consommateurs.

12. Les membres ont insisté sur le fait que cet ordre du jour destiné à faire évoluer la situation nécessitait des collaborations et des alliances bilatérales et multilatérales, ainsi que la mise en œuvre des feuilles de route nationales définies à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. En outre, il a été reconnu que les stratégies de sécurité sanitaire des aliments instaurées par la FAO et l'OMS soulignaient la corrélation entre la sécurité sanitaire des aliments, les ODD et l'approche « Une seule santé ». Les membres ont également reconnu que les organes internationaux de normalisation, y compris le Codex, pouvaient contribuer à la transformation des systèmes alimentaires et à l'amélioration de la durabilité, et que le Codex s'y attelait déjà dans une certaine mesure, avec entre autres la fourniture de textes sur l'information des consommateurs et l'étiquetage (par exemple, étiquetage frontal), de textes sur l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments (par exemple, *Principes généraux d'hygiène alimentaire*), la diminution des pertes et du gaspillage alimentaires grâce à des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les chaînes de valeur, ou encore d'orientations dans des domaines spécifiques tels que le datage. Il a été suggéré que le Codex poursuive ses travaux dans ce domaine, compte tenu notamment de l'apparition de nouvelles sources de nourriture et de l'évolution des systèmes de production, en encourageant les normes fondées sur la science et en fournissant une plateforme de discussion et d'échange sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments en rapport avec la transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables.
13. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont remercié l'oratrice principale pour son discours complet et empli d'inspiration, ainsi que tous les membres pour leur contribution à la discussion et le partage de leurs expériences. Ils ont salué les travaux actuellement menés par les membres du Codex dans la région Europe afin de transformer les systèmes alimentaires, ainsi que les suites données au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, notamment par le biais de la mise en œuvre des feuilles de route nationales en vue d'accroître la durabilité et d'aborder les questions liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans le contexte élargi des systèmes alimentaires durables, et par la mise en pratique de l'approche « Une seule santé ».
14. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont également souligné l'importance de la communication auprès des consommateurs, mais aussi de l'information et de l'éducation des consommateurs, pour aider ces derniers à faire des choix alimentaires sains, et à manipuler et préparer les aliments en toute sécurité, ainsi que celle de l'étiquetage, qui peut également comprendre des informations sur la durabilité. À cet égard, le Manuel de communication sur les risques appliquée à la sécurité sanitaire des aliments publié par la FAO/OMS a été présenté comme un outil important pour soutenir les autorités nationales de sécurité sanitaire des aliments dans le renforcement des pratiques de communication sur les risques, et pour communiquer sur les questions les plus complexes auprès du grand public.

Conclusion

15. La trente-deuxième session du CCEURO :
 - i. a remercié Mme Marta Hugas, oratrice principale, pour avoir défini le contexte et exposé les problématiques que les membres du Codex de la région Europe devront examiner ;
 - ii. a pris note de la richesse de la discussion et des contributions apportées, qui devraient éclairer le travail continu des membres sur la transformation des systèmes alimentaires aux niveaux national et régional, et a encouragé l'intégration des problématiques clés pendant la mise en œuvre des feuilles de route nationales pour faire suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ;
 - iii. a souligné l'importance de poursuivre la discussion sur la transformation des systèmes alimentaires durables au sein de la Commission et de renforcer le rôle du Codex dans la promotion de systèmes alimentaires durables.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁴

Questions soumises pour information

16. La trente-deuxième session du CCEURO a pris note des questions soumises pour information qui ont été formulées dans le document CX/EURO 22/32/3. Elle a noté les informations complémentaires présentées et/ou formulé les observations suivantes :

Avenir du Codex

⁴ CX/EURO 22/32/3

17. Les membres ont :

- apprécié les travaux actuels d'élaboration d'un plan pour l'avenir du Codex ;
- rappelé l'importance du rôle des réunions physiques dans le développement des relations entre les délégués du Codex, et la nécessité de tenir compte des réunions physiques pour l'avenir du Codex ;
- reconnu la nécessité d'introduire une dimension virtuelle dans les futures réunions physiques, et l'importance de ces méthodes de travail virtuelles entre deux réunions physiques ; et
- souligné le besoin d'inclusivité au cours de cette transition à partir de la configuration virtuelle actuelle.

Utilisation des normes du Codex

18. La trente-deuxième session du CCEURO a pris note des informations complémentaires fournies par le Secrétariat du Codex sur les travaux en cours visant à développer une méthode de suivi de l'utilisation et des effets des normes du Codex, et elle a reconnu le rôle des comités FAO/OMS de coordination dans la promotion de l'utilisation des textes du Codex et le lien qui existe avec l'objectif stratégique 3 du Plan stratégique du Codex 2020–2025. Il a été noté que d'autres informations relatives à cette approche seraient communiquées par le biais d'un document de travail pour la quatre-vingt-deuxième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC) à venir.

Soixantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius

19. La trente-deuxième session du CCEURO a pris note des informations complémentaires suivantes, fournies par le Secrétariat du Codex :

- Les principaux domaines d'intérêt pour les célébrations Codex@60 seront (toujours) Essentiel@60, l'avenir du Codex et les personnes qui font le Codex.
- La Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments 2023 sera consacrée aux normes et, avec la Commission qui se déroulera à la fin de l'année 2023, elle constituera naturellement une célébration pour Codex@60.
- L'objectif consiste à célébrer l'événement pendant toute une année. Les membres et observateurs ont donc été invités à identifier une opportunité ou un événement leur permettant de célébrer le Codex en 2023 au travers d'un investissement important, dans l'optique d'aboutir à l'engagement requis pour participer au Codex et adopter et mettre en œuvre les normes du Codex, tout en s'appuyant sur le Secrétariat du Codex si nécessaire.
- Le CCEURO s'est vu demander qu'un événement dédié à Codex@60 en 2023 soit envisagé dans le cadre de son plan de travail régional pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020–2025.
- Des travaux importants ont été menés pour identifier les meilleurs résultats du Codex et élaborer des études de cas afin d'illustrer l'utilisation des normes du Codex selon l'angle de l'organisme de réglementation, du secteur et du consommateur, ainsi que les avantages que cela présente pour le secteur alimentaire et le consommateur.
- Il a été rappelé qu'il était nécessaire de s'engager auprès du Secrétariat du Codex d'ici au 30 septembre 2022 pour contribuer aux initiatives globales.

Questions demandant une action

20. La trente-deuxième session du CCEURO a examiné le document CRD03 pour poser le débat sur les modifications de la section 8.2 dédiée à l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail dans la *Norme régionale pour les chanterelles* (CXS 40R-1981), dans le but de s'aligner sur la nouvelle *Norme générale pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinés à la vente au détail* (CXS 346-2021), et elle a accepté les modifications proposées.

Conclusion

21. La trente-deuxième session du CCEURO :

- i. a pris note des informations fournies dans le document de travail et par le Secrétariat au cours de la session ;
- ii. a demandé au CCEXEC de prendre en considération les opinions des membres faisant partie de la région Europe lors de la poursuite des discussions qu'il mène sur l'avenir du Codex ;

- iii. a encouragé les membres et observateurs à planifier dès que possible des activités et des événements célébrant le soixantième anniversaire du Codex, et à communiquer avec le Secrétariat du Codex à cet égard ; et
- iv. a proposé la modification du texte de la section 8.2 dédiée à l'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail dans la *Norme régionale pour les chanterelles* (CXS 40R-1981) pour adoption par la quarante-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius (voir Annexe II).

INFORMATIONS ACTUALISÉES DES PAYS SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS DANS LA RÉGION, Y COMPRIS LES QUESTIONS ACTUELLES ET ÉMERGENTES (point 4 de l'ordre du jour)⁵

22. Les représentants de l'OMS et de la FAO ont présenté ce point de l'ordre du jour, rappelant la discussion sur les questions actuelles et émergentes liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans la région lors de la trente et unième session du CCEURO (2019).
23. Il a été souligné qu'une grande partie des travaux accomplis depuis la trente et unième session du CCEURO avait été éclipsée par la pandémie de COVID-19, et qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour examiner et analyser le suivi des questions identifiées lors de cette session. Il a été rappelé qu'aucune enquête visant à recenser les questions émergentes liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments n'avait été menée pour cette série de sessions des comités régionaux de coordination. Au lieu de cela, les pays ont été encouragés à examiner la pertinence actuelle des questions émergentes déjà recensées, discuter des actions entreprises pour y répondre, établir un suivi supplémentaire si nécessaire, et recenser les nouvelles questions émergentes affectant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans la région.

Discussion

24. Les membres ont confirmé que les questions émergentes recensées dans l'enquête de 2019 restaient valables et que les travaux visant à répondre à ces questions devaient se poursuivre en 2022–2023. Il a été pris acte des progrès réalisés jusqu'à présent, et plusieurs exemples d'initiatives ayant pour but de répondre aux questions émergentes ont été mis en lumière. Cela inclut les travaux du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS), y compris les orientations récemment adoptées sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques, les travaux en cours sur la prévention et le contrôle de la fraude alimentaire, et les nouveaux travaux potentiels concernant l'utilisation d'audits et de vérifications à distance dans les cadres réglementaires face aux problèmes rencontrés pendant la pandémie de COVID-19. La manifestation de la FAO/OMS organisée en marge de la trente-deuxième session du CCEURO et consacrée à la fraude alimentaire a été accueillie favorablement et présentée comme un événement important dans la poursuite de la discussion et des échanges sur la fraude alimentaire. Les membres ont aussi pris note des travaux récemment accomplis par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR), et de la nécessité de se concentrer à présent sur la mise en œuvre de ces textes du Codex et sur les travaux en cours du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) à propos de l'exemption d'étiquetage dans les situations d'urgence.
25. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments par les autorités nationales, les entreprises du secteur alimentaire et les consommateurs, mais aussi sur l'ensemble de l'approvisionnement alimentaire, a été constaté. Les membres ont souligné le fait que l'évolution des modes de production et de consommation des aliments affectait les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, et que plusieurs enseignements avaient été tirés de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments lors de la pandémie, y compris la nécessité de disposer de systèmes de contrôle des aliments résilients.
26. Les membres ont recensé d'autres questions émergentes affectant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans la région, notamment les risques potentiels liés à la sécurité sanitaire des aliments en rapport avec l'évolution des comportements et des habitudes alimentaires des consommateurs, le remplacement des ingrédients, la nécessité d'une certaine souplesse pour l'étiquetage et de l'exemption d'étiquetage dans les situations d'urgence, ainsi que la situation sécuritaire globale dans la région. Les dangers microbiologiques, les résidus de pesticides et les mycotoxines dans les aliments ont été présentés comme des risques continus en matière de sécurité sanitaire des aliments et de rejet potentiel des opérations commerciales.
27. Concernant les CRD 4, 5, 7 et 8, plusieurs membres ont exprimé leur vive inquiétude face à l'agression commise contre l'Ukraine et ses effets potentiels à court et à long terme sur la sécurité alimentaire, la qualité des aliments et la sécurité sanitaire des aliments en Ukraine et dans d'autres pays. Les discussions et les résultats de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (2022) ont également été mentionnés.⁶

⁵ CX/EURO 22/32/4

⁶ ERC/22/REP

28. Une délégation a, dans ce contexte, souligné l'importance de respecter le mandat de la Commission du Codex Alimentarius.
29. Le rôle de la plateforme en ligne de la FAO/OMS sur les systèmes de contrôle des aliments pour faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les membres du Codex a été reconnu. Le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) de l'Union européenne a été désigné comme une autre plateforme importante pour la coopération et le partage d'informations sur les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, et il a été suggéré que des informations complémentaires pourraient être diffusées sur le site web du CCEURO.

Conclusion

30. La trente-deuxième session du CCEURO :
- i. a reconnu que les questions émergentes sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments recensées par la trente et unième session du CCEURO étaient toujours d'actualité, et a pris note des travaux en cours dans la région pour y répondre ;
 - ii. a recensé d'autres questions affectant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, comme la pandémie de COVID-19, les situations d'urgence, l'évolution des comportements des consommateurs, le remplacement des ingrédients et la souplesse en matière d'étiquetage ;
 - iii. est convenue que le CCEURO devrait poursuivre le recensement et le partage d'informations sur les questions émergentes affectant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments par les moyens appropriés ; et
 - iv. a noté que la plateforme en ligne de la FAO/OMS sur les systèmes de contrôle des aliments permettait aux pays d'apporter des informations actualisées sur les changements concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments.

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES TRAVAUX DE LA FAO ET DE L'OMS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (point 5 de l'ordre du jour)⁷

31. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont mis en avant les travaux en cours visant à développer les capacités régionales et nationales sur le contrôle, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment les nouvelles stratégies de la FAO et de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments, qui seront présentées pour approbation aux organes directeurs respectifs de la FAO et de l'OMS en 2022. Ces stratégies guideront les États membres ainsi que la FAO et l'OMS dans leurs efforts visant à renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments et à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
32. Des informations actualisées ont été fournies sur les enquêtes en cours de la FAO afin de permettre une meilleure compréhension de l'utilisation des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage dans quatorze pays de la région, les futures orientations régionales de l'OMS à l'intention des autorités de sécurité sanitaire des aliments pour la prévention et le contrôle de la RAM dans la chaîne alimentaire, et les orientations de la FAO sur l'utilisation prudente des agents antimicrobiens dans la production laitière, l'aviculture et l'élevage porcin. De plus, les projets actuels qui sont financés par le Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex (FFC) en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Macédoine du Nord et au Turkménistan, ainsi que le prochain guide régional de la FAO sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments dans les petites et moyennes entreprises, ont été mis en avant. Les membres ont été informés du nouveau mécanisme régional de coordination « Une seule santé », fruit d'une initiative mixte de la FAO, de l'OMS, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce mécanisme a fourni un leadership stratégique et servi de point de départ pour l'identification des priorités communes, la coordination des efforts, la planification d'activités mixtes et la surveillance des progrès face aux menaces sanitaires émanant de l'interface homme-animal-environnement.
33. Les membres ont appris qu'un événement mixte de la FAO/OMS célébrerait la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments en juin 2022. Ils ont également été informés des travaux menés en amont du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021, du suivi actuel de ce sommet, et de la mise en œuvre de feuilles de route nationales, ce qui inclut la prochaine consultation régionale sur le cadre d'indicateurs de l'initiative de décompte pour les systèmes alimentaires (initiative de la FAO, de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition [GAIN] et de l'université Johns Hopkins).
34. D'autres exemples d'activités soutenues par la FAO et l'OMS dans certains pays de la région ont été présentés :

⁷ CX/EURO 22/32/5

- Mme Bubuzhan Arykbaeva, Chef de division de la surveillance sanitaire d'État au ministère kirghize de la Santé, a mis en avant des activités visant à (i) promouvoir les pratiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de sensibilisation des acteurs nationaux, y compris les producteurs alimentaires ; et à (ii) accroître les capacités des agents chargés du contrôle des aliments, y compris sur les travaux du Codex.
- Mme Paluka Valbona, Conseillère auprès du ministre albanais de l'Agriculture et du Développement rural, a expliqué que le ministère avait bénéficié d'un soutien ayant conduit à des conseils stratégiques en vue de renforcer la sécurité sanitaire des aliments pour les petits exploitants et les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'à un projet de plan d'action sur l'utilisation durable de produits destinés à la protection des végétaux pour 2022–2032.
- Dragana Dimitrijevic, Épidémiologiste à l'institut serbe de Santé publique, a décrit l'élaboration d'un protocole mixte d'étude et de réponse aux zoonoses au travers de l'approche « Une seule santé » par un groupe de travail interministériel, avec le soutien technique de l'OMS et l'OIE.
- Enfin, Maya Ashirova, Point de contact du Codex au Turkménistan, a fait part d'informations récentes sur les progrès réalisés pour renforcer le programme national du Codex avec le soutien du FFC.

Discussion

35. Les membres ont félicité la FAO et l'OMS pour l'ensemble des travaux importants menés par leurs soins, accueilli favorablement l'élaboration de stratégies mondiales de sécurité sanitaire des aliments par la FAO et l'OMS, et apprécié l'étroite collaboration instaurée entre les deux organisations. Les membres sont convenus que l'utilisation des textes du Codex permettrait de soutenir la mise en œuvre des deux stratégies, et ils ont demandé que la FAO et l'OMS continuent à appuyer le développement des capacités pertinentes pour l'application des textes du Codex au niveau national, comme les textes du Codex récemment adoptés à propos de la RAM d'origine alimentaire.
36. Les membres ont salué les exemples de développement des capacités fournis par le Kirghizistan, l'Albanie, la Serbie et le Turkménistan, et ils ont noté que l'Ouzbékistan avait récemment évalué l'avancement du programme national du Codex. Les pays éligibles ont été encouragés à soumettre leur candidature au FFC.
37. Les membres ont de nouveau rappelé la nécessité d'un soutien constant au Programme mixte FAO/WHO concernant les avis scientifiques. Reconnaisant l'importance du rôle de la FAO et de l'OMS, les membres ont aussi réaffirmé leurs priorités, à savoir la promotion et la mise en application de l'approche « Une seule santé », ainsi que la prévention de la menace soulevée par la RAM. Ils ont accueilli favorablement le mécanisme régional quadripartite de coordination « Une seule santé », et ont demandé une actualisation régulière des informations sur les activités régionales du mécanisme.
38. Le suivi des engagements pris et des avancées réalisées lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été présenté comme une priorité pour la région, tout comme la nécessité pour le Codex de tenir compte des différentes options dans le cadre du développement de systèmes alimentaires durables.
39. Les membres ont aussi mis en lumière leurs activités complémentaires, comme l'initiative « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » ou encore le soutien financier notable des donateurs de la région Europe au FFC.
40. De récentes publications de la FAO et de l'OMS sur des enjeux précis ont été accueillies favorablement, notamment sur la fraude alimentaire, la prospective relative à la sécurité sanitaire des aliments et les considérations en matière de sécurité sanitaire des aliments dans des situations où la disponibilité des aliments est limitée. Les membres ont souligné l'importance de la sécurité sanitaire des aliments même lorsque l'approvisionnement alimentaire était restreint.

Conclusions

41. La trente-deuxième session du CCEURO :
 - s'est félicitée des programmes mis en place par la FAO et l'OMS pour développer les capacités relatives aux systèmes de contrôle des aliments dans la région et améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ;
 - a encouragé les membres du Codex faisant partie de la région Europe à poursuivre leur collaboration avec la FAO et l'OMS en ce qui concerne la mise en œuvre de programmes et d'initiatives aux niveaux régional et national ;
 - a pris note des informations fournies sur le développement bilatéral des capacités aux niveaux régional et national afin de renforcer la sécurité sanitaire des aliments ; et

- a pris note des futures nouvelles stratégies en matière de sécurité sanitaire des aliments développées par la FAO et l'OMS et encouragé les membres du Codex de la région Europe à collaborer, nouer des partenariats et investir dans leur mise en œuvre.

TRAVAUX DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION (point 6 de l'ordre du jour)⁸

42. Le coordonnateur régional a présenté le point de l'ordre du jour et exposé les principales questions liées aux travaux du Codex qui présentaient un intérêt pour la région Europe. Les membres sont convenus des questions recensées et ont formulé les commentaires et observations supplémentaires suivants.

Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération

43. Dans l'ensemble, les membres se sont félicités des travaux actuels menés dans le cadre du CCEXEC à propos de la mise en pratique des Déclarations de principes, bien que certains aient exprimé le souhait d'entreprendre ces travaux au sein d'un comité ouvert à la participation, comme le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP). Les membres ont souligné le rôle clé de ces travaux dans le déblocage des progrès dans d'autres domaines de travail du Codex, notamment l'élaboration de LMR pour les activateurs de croissance, et la nécessité d'achever au plus tôt les travaux portant sur les Déclarations de principes.

Approche « Une seule santé »

44. L'importance croissante de l'approche « Une seule santé » a été soulignée. Concernant l'expérience récente des travaux du Codex sur la RAM, le développement et le renforcement actuels d'une approche « Une seule santé » dans le cadre des activités du Codex ont bénéficié d'un large soutien.

Avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol

45. Cette question reste primordiale pour les membres de la région Europe. Dans l'ensemble, les membres se sont félicités des consultations informelles entreprises par la présidence et la vice-présidence de la Commission afin de faire avancer cette question, et dans lesquelles les membres de la région se sont activement impliqués. Les membres ont exposé leurs préoccupations essentielles concernant l'élaboration de LMR pour des substances uniquement destinées à activer la croissance. Ils ont réaffirmé la validité de leur position sur cette question, comme indiqué dans le document CX/EURO 22/31/CRD9, et présenté et approuvé lors de la trente et unième session du CCEURO (2019). Toutefois, les membres ont également reconnu la nécessité de continuer de faire preuve d'ouverture d'esprit alors que les efforts pour parvenir à un consensus sur cette question se poursuivent entre les membres du Codex. L'importance de discuter de toutes les options et voies possibles pour s'accorder sur une solution lors de la quarante-cinquième session de la Commission a été mise en exergue.

Résistance aux antimicrobiens

46. Dans l'ensemble, les membres ont salué les récents travaux du Codex sur la RAM. L'importance de passer à l'étape suivante pour l'élaboration et le renforcement des politiques et des mesures nationales en matière de gestion des risques liés à la RAM d'origine alimentaire a été soulignée.

Retransmission en direct sur internet au sein du Codex

47. La valeur des retransmissions en direct sur internet pour accroître la transparence du Codex a été mise en avant. Il a notamment été suggéré de retransmettre les réunions du CCEXEC en direct sur internet pour faciliter l'implication des membres dans la gestion des travaux du Codex. Le Secrétaire du Codex a clarifié le fait que la retransmission des réunions du CCEXEC en direct sur internet devrait être examinée par la Commission compte tenu de la nature et du rôle du CCEXEC en tant qu'organe affichant une participation limitée.

Conclusions

48. La trente-deuxième session du CCEURO :
- i. est convenue d'apporter des informations au coordonnateur régional afin de contribuer aux discussions en cours au sein du CCEXEC à propos de la mise en pratique des Déclarations de principes concernant le rôle de la science, qui est étroitement liée à la recherche d'une solution à la problématique des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, et elle a encouragé des discussions plus larges et inclusives au sein du Codex, y compris par le biais du CCGP ;
 - ii. est convenue de continuer à promouvoir l'approche « Une seule santé » dans les travaux du Codex ;
 - iii. a encouragé la participation à des consultations informelles avec toutes les parties concernées dans le but d'aboutir à un consensus sur les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, en amont de la

⁸ CX/EURO 22/32/6

- quarante-cinquième session de la Commission, et elle a réaffirmé la position adoptée par la trente et unième session du CCEURO (telle qu'exposée dans le document CX/EURO 22/31/CRD9) ;
- iv. a demandé que la prochaine Commission ait une discussion ouverte sur l'ensemble des options disponibles afin de trouver une solution à la question des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol, y compris l'interruption des travaux ;
 - v. a encouragé les membres à tenir compte des nouveaux textes du Codex sur la RAM et à poursuivre l'élaboration de politiques nationales de lutte contre la RAM ;
 - vi. a recommandé que la Commission équilibre davantage la répartition des travaux entre les organes subsidiaires du Codex, y compris par le biais du CCGP ; et
 - vii. a demandé que le Secrétariat du Codex étudie la possibilité de retransmettre les réunions du Codex en direct sur internet, y compris les réunions du CCEXEC, et attire l'attention de la Commission sur ce point.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2020–2025 (point 7 de l'ordre du jour)⁹

Plan de travail régional 2020–2021

49. La présidente a présenté le rapport de mise en œuvre du plan de travail régional 2020–2021. Les activités planifiées dans la région Europe en 2020–2021 pour le soutien de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020–2025 ont abordé deux des cinq objectifs stratégiques définis, à savoir les objectifs stratégiques 1 et 2. Le coordonnateur régional a supervisé la mise en œuvre des activités, mais plusieurs problèmes se sont posés, principalement en lien avec la pandémie de COVID-19. En effet, la pandémie de COVID-19 a bouleversé le rythme de mise en œuvre de certaines activités régionales et a entraîné des retards. Elle a aussi affecté le calendrier des comités du Codex : pour tous les comités, y compris le CCEURO, des sessions ont été reportées. Cependant, d'un point de vue positif, la mise en œuvre des projets du FFC dans plusieurs pays de la région a apporté une contribution notable à la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020–2025.
50. Les membres ont reconnu les progrès réalisés malgré la pandémie de COVID-19 et ils ont salué le travail du coordonnateur régional pour faire avancer les activités au cours des deux dernières années.

Plan de travail régional 2022–2023

51. Un GT intrasession, présidé par l'Allemagne, a examiné le plan de travail régional 2022–2023. Un plan de travail révisé et des recommandations ont été présentés dans le document CX/EURO 22/32/CRD15 et soumis par la présidence du groupe de travail pour examen par la séance plénière.
52. Les membres sont convenus que le plan régional 2022–2023 devait privilégier la mise en œuvre des objectifs stratégiques 3 et 4, qui n'a pas pu se poursuivre dans le cadre du plan régional précédent. Par ailleurs, les membres ont mis en lumière la nécessité de traiter également les travaux émergents liés aux « nouvelles sources de nourriture », qui se rapportent à l'objectif stratégique 1.
53. Les membres ont reconnu la grande importance de la promotion de l'utilisation des normes du Codex, encouragée par l'objectif stratégique 3, pour garantir la mise en œuvre des normes du Codex afin de mieux protéger la santé des consommateurs et favoriser des pratiques équitables dans le commerce des aliments.
54. Les membres ont reconnu qu'il était important de renforcer les efforts pour atteindre l'objectif stratégique 4, qui vise à faciliter la participation de l'ensemble des membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme. Avec ses 52 membres, le CCEURO est le plus grand comité régional de coordination. Il était primordial de garantir la participation de tous les membres afin de refléter la diversité de la région Europe et ainsi enrichir les débats au sein du Codex. La pandémie de COVID-19 a aussi souligné l'importance de préserver une communication efficace entre les membres, et la nécessité d'adapter les moyens de communication et d'échange des informations pour atteindre ces objectifs.
55. La présidente a appelé les membres à s'appuyer sur ce plan de travail pour guider la promotion de l'engagement dans le Codex. Elle a également décrit l'importance de la collaboration et surtout de l'implication des scientifiques et d'autres experts techniques issus des pays membres à faible revenu et à revenu intermédiaire dans les travaux du Codex afin d'enrichir les discussions et les travaux du Codex tant au sein de la région que de toute la famille du Codex.
56. Les membres ont mis en avant l'importance de la communication et rappelé que le plan de communication régional défini pour la période 2020–2025 était toujours valable.¹⁰

Conclusion

⁹ CX/EURO 22/32/7

¹⁰ REP20/EURO Annexe III – Plan de communication régional du Codex pour 2020–2025

57. La trente-deuxième session du CCEURO :
- i. a pris note du rapport du coordonnateur régional à propos de la mise en œuvre du plan de travail 2020–2021 dans le cadre du Plan stratégique du Codex 2020–2025 ;
 - ii. a approuvé le fait que les objectifs stratégiques 3 et 4 devaient être considérés comme des objectifs stratégiques/objectifs prioritaires sur lesquels la région axerait sa contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique 2020–2025 pendant la période 2022–2023 ; et
 - iii. a approuvé les activités à mettre en œuvre dans la région pour soutenir la concrétisation des objectifs stratégiques et des objectifs prioritaires, tels que définis dans l'Annexe III.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (point 8 de l'ordre du jour)¹¹

58. À l'unanimité, la trente-deuxième session du CCEURO est convenue de recommander la nomination de l'Allemagne en tant que prochain coordonnateur régional pour l'Europe auprès de la quarante-cinquième session de la Commission.
59. L'Allemagne a remercié toutes les délégations de leur soutien. Elle a aussi déclaré être fermement résolue à assumer les fonctions de coordonnateur régional et à se montrer à la hauteur de son prédécesseur.
60. Les délégués ont également félicité la République du Kazakhstan pour son excellent travail en tant que coordonnateur régional.

QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)

61. La trente-deuxième session du CCEURO a noté qu'aucune autre question ne nécessitait de discussion.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 10 de l'ordre du jour)

62. Le comité a été informé que la trente-troisième session aurait lieu dans deux ou trois ans. Les membres recevront des renseignements complémentaires après la nomination du nouveau coordonnateur régional par la quarante-cinquième session de la Commission, ainsi que la consultation du Secrétariat du Codex.

¹¹ CX/EURO 22/32/8